

CADRE DE VIE – TOUS ACTEURS

RAPPEL DE BONNES PRATIQUES POUR LA GESTION DE NOS POUBELLES

Nos ordures ménagères – poubelle grise - sont collectées chaque vendredi et le ramassage des poubelles de tri sélectif – poubelle jaune - se fait tous les 15 jours, le mercredi ; un calendrier rappelant toutes les dates pour 2020 vous a été distribué en début d'année, des exemplaires sont à votre disposition à l'accueil si besoin.

Nous vous rappelons, que règlementairement, chaque villettois doit sortir sa poubelle la veille au soir du ramassage et se doit de la rentrer le soir après la collecte, les poubelles ne devant pas rester visibles sur le domaine public.

En effet, il n'est ni esthétique, ni sympathique, ni pratique, ni hygiénique, de devoir slalomer entre les **containers poubelle** pour rentrer chez soi ou se déplacer dans les lotissements et en cas de dommage provoqué par vos containers stationnés inutilement sur la voie publique, le propriétaire est responsable !

En outre, ce respect des règles participe à la qualité du cadre de vie à laquelle nous sommes tous attachés !

De surcroît des poubelles non rentrées sont autant d'indices d'absence pour des cambrioleurs.

Alors pour toutes ces raisons, merci de respecter la réglementation en vigueur !

Responsable Cadre de Vie